DHAMEN finance

Garantie de financement des exportations avant expédition

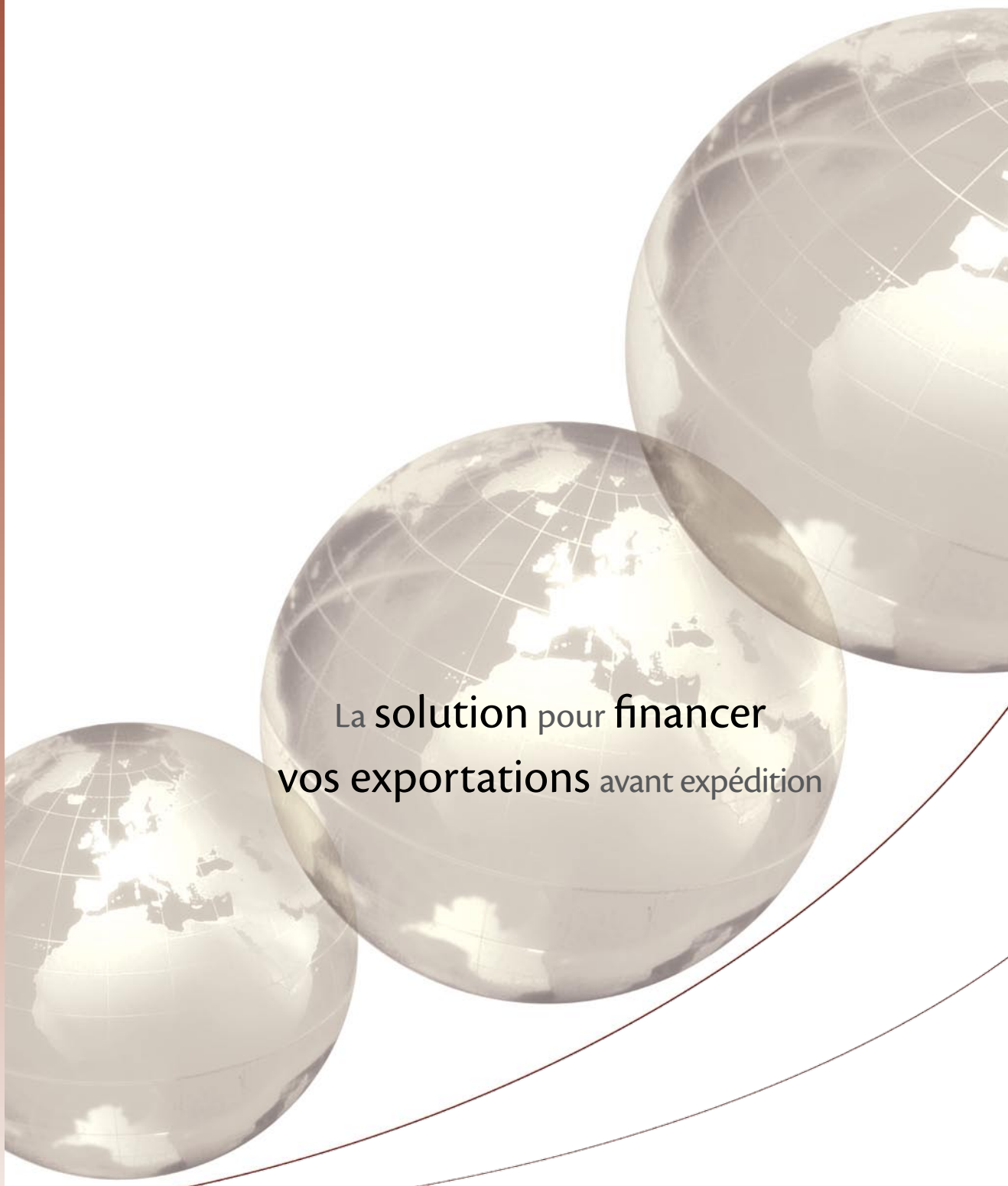

La solution pour financer vos exportations avant expédition

Garantie DHAMEN Finance

DHAMEN FINANCE est un fonds de garantie des exportations avant expédition, mis en place dans le cadre du Programme de Développement des Exportations II, financé par l'Etat Tunisien et la Banque Mondiale et dont l'agence d'exécution est la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur (COTUNACE).

DHAMEN Finance a pour mission, d'encourager les institutions financières à octroyer des financements des exportations avant expédition aux petites et moyennes entreprises tunisiennes en possession d'un contrat viable à l'exportation, mais qui ne disposent pas des garanties réelles, généralement exigées par les banques.

Concrètement, le fonds de garantie accompagne les entreprises tunisiennes dans leurs démarches à l'export, en leur fournissant sa garantie auprès des banques tunisiennes, dans le cadre du financement de leurs exportations avant expédition.

Entreprises **éligibles**

DHAMEN Finance concerne les petites et moyennes entreprises **de biens et de services,** qu'elles soient primo, partiellement ou totalement exportatrices, en possession d'un contrat ou d'un bon de commande à l'exportation assorti :

- d'une lettre de crédit irrévocable et confirmée par une banque établie en Tunisie **ou**,
- d'une assurance crédit à l'export qui couvre les risques non commerciaux, d'interruption de marché et de non paiement.

Risques **couverts**

La garantie couvre la banque du **risque de non performance de l'exportateur**. Ce risque se rapporte aux situations suivantes : marchandises ou services non conformes (quantités, qualité et normes spécifications), non respect du délai de livraison et documents non conformes.

Concrètement, DHAMEN Finance indemnise la banque, lorsque l'entreprise exportatrice s'est trouvée dans **l'incapacité à réaliser l'opération** conformément au contrat à l'exportation.

Dans le cas d'une indemnisation, **l'entreprise demeure néanmoins redevable**, du montant de la garantie octroyée, au fonds de garantie.

La demande de garantie est émise par la banque. Elle doit comprendre les documents suivants :

- Fiche profil de l'entreprise
- Demande de garantie (à remplir par la banque)
- Trois derniers bilans de l'entreprise
- Registre de Commerce ou patente
- Contrat commercial à l'exportation/ bon de commande ou Lettre de Crédit irrévocable et confirmée

Modalités de la garantie

DHAMEN Finance émet un certificat de garantie **au profit de la banque**.

La garantie est plafonnée à **500 000 DT par opération à l'exportation.** Elle est destinée à couvrir au maximum **90%** du financement des exportations avant expédition de l'entreprise exportatrice, en principal, intérêts et commissions.

Plusieurs garanties, se rapportant chacune à une opération d'exportation spécifique, peuvent être accordées à une même entreprise, tant que son encours total, garanti par DHAMEN Finance, n'excède pas 500 000 DT.

La garantie s'applique pour les **décaissements de fonds** et pour les **engagements par signature**. Elle porte sur des opérations d'exportation ponctuelles ou renouvelables et sa durée maximale est de 365 jours.

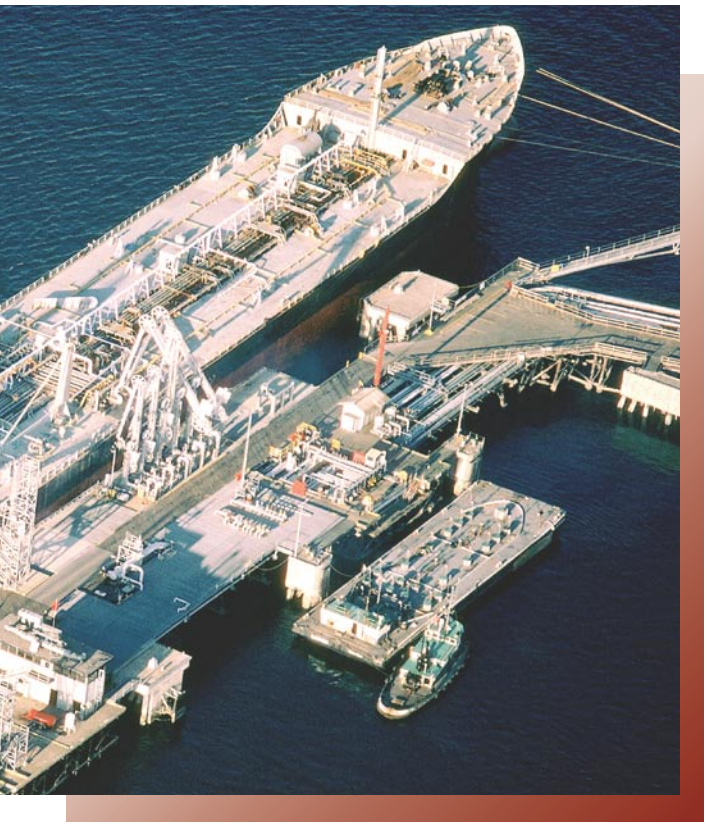

Utilisation du crédit garanti

Un **schéma d'utilisation du crédit garanti** est réalisé en collaboration avec l'entreprise et la banque. Ce schéma, flexible et évolutif, précise les prévisions de décaissements, leur utilisation et les modalités de paiement. Il vise à éviter toute utilisation qui ne s'intègrerait pas dans le cadre bien défini de l'opération d'exportation.

DHAMEN Finance octroie sa garantie aux petites et moyennes entreprises de biens et de services, qu'elles soient primo, partiellement ou totalement exportatrices.

L'encours garanti par entreprise est plafonnée à 500 000 dinars tunisiens, destinés à couvrir au maximum 90% du financement d'une ou plusieurs opérations d'exportations avant expédition.

Procédure d'octroi et de suivi de la garantie

Préalable à une demande de garantie

- l'entreprise possède un contrat à l'exportation et nécessite un financement avant expédition
- Etude du besoin de financement avant expédition de l'entreprise avec sa banque
- Appréciation favorable de la banque, mais l'entreprise ne dispose pas de garantie
- Etablissement d'une demande de garantie par la banque

Instruction de la demande de garantie

13 jours

- Réception et étude de la demande de garantie
- Visite de l'entreprise
- Appréciation de la demande de garantie par la CAR
- Décision (refus ou octroi)

Octroi de la garantie

2 jours

- Signature d'une convention avec l'entreprise
- Emission d'un certificat de garantie destiné à la banque

Suivi de la garantie

- Visite de l'entreprise pour suivi de l'opération d'exportation

CAR : Comité d'Agrément des Risques, présidé par le PDG de la COTUNACE et composé de sept membres permanents assurant la représentation des Ministères des Finances, du Commerce et de l'Artisanat, du Développement Economique et de la Coopération Internationale, ainsi que la Banque Centrale de Tunisie, l'UTICA, le Famex et l'Union Tunisienne de lAgroculture et de la Pêche.

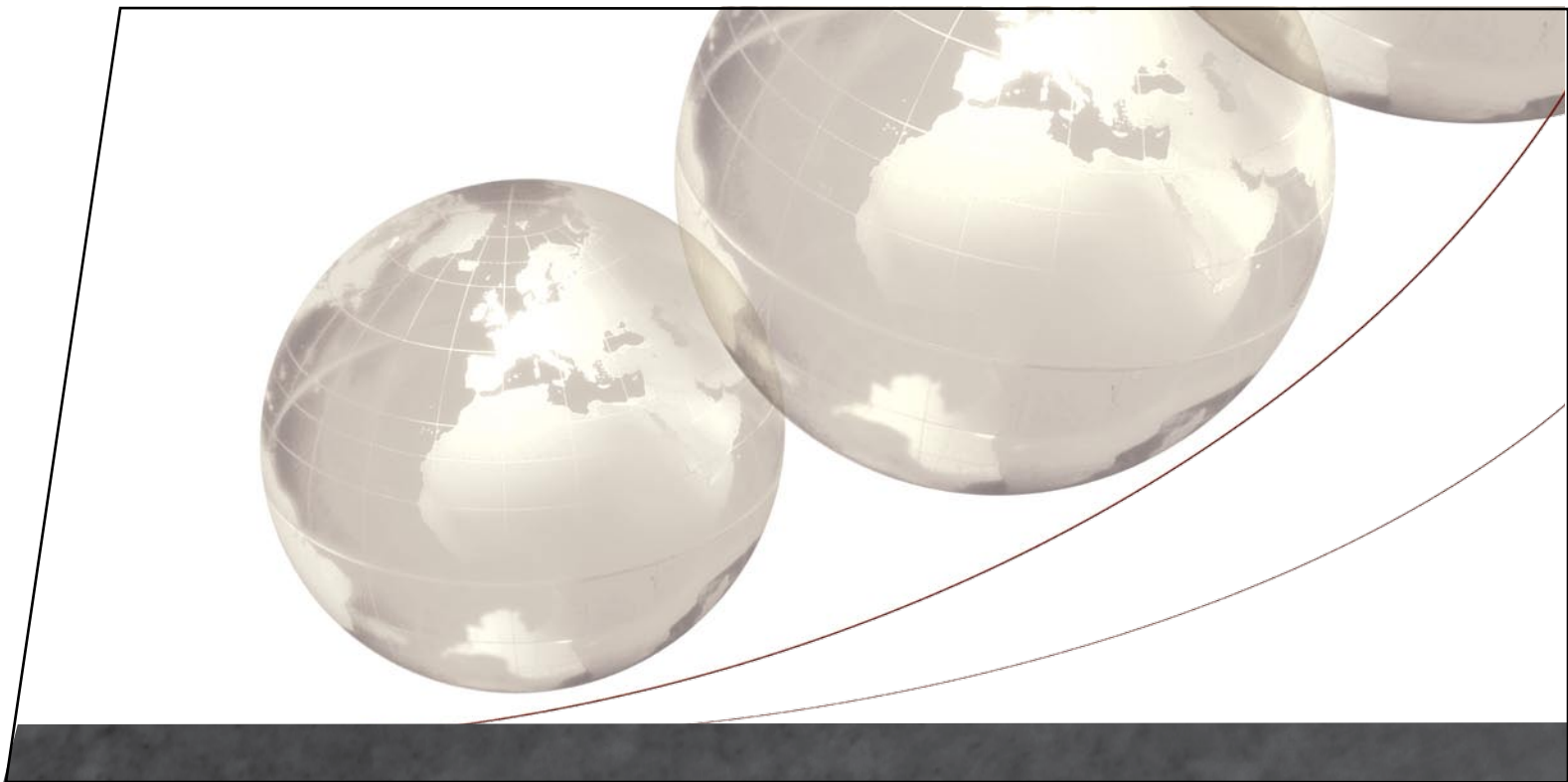

C/R DHAMEN Finance.

DHAMEN finance

Garantie de financement des exportations avant expédition

COTUNACE

DHAMEN Finance. Immeuble COTUNACE. Rue 8006. Montplaisir. 1002. Tunis. Tunisie.
Tél. : + 216 71 783 000. Fax. : +216 71 782 539
e-mail : dhamen.finance@gnet.tn

www.dhamen.finance.org